



REGLEMENT



22^{ème} TOURNOI DE TENNIS DE TABLE CLUB DE ST ROMAIN DE JALIONAS (38460)

Homologation N° LRA 10/11-12.
DIMANCHE 19 FEVRIER 2012
GYMNASE GEORGES BLERIOT.

Article 1 : Le club de St Romain de Jalionas est heureux de vous accueillir pour :
son 22^{ème} **Tournoi Inter-Régional** de tennis de table,
ouvert aux joueurs et joueuses licenciés dans la ligue Rhône Alpes et ligues limitrophes,
Sous la responsabilité de Mr Cyril RIVIER, 6 allée des troènes 38230 CHAVANOZ
Juge arbitre de la compétition .

Article 2 : Ce tournoi sera constitué des tableaux suivants :

Tableaux	CATEGORIES			Horaire du tirage
A	Joueurs(euses)	< à 999 points	< à 10	09 h00'
B	Joueurs(euses)	< à 1199 points	< à 12	15 h15'
C	Joueurs(euses)	< à 1399 points	< à 14	12 h45'
D	Joueurs(euses)	< à 1599 points	< à 16	10 h15'
E	Joueurs(euses)	< à 1799 points	< à 18	14 h00'
F	Joueurs(euses)	< à 2099 points		11 h30'
G	Joueurs(euses)	Toutes séries		16 h30'

Le tirage au sort des poules sera effectué le dimanche, **19 Février 2012**,
au **gymnase Georges Blériot**, aux horaires mentionnés ci-dessus.

La clôture des dernières inscriptions sera terminée **30 mn** avant le tirage au sort des poules.

EN FONCTION DES INSCRITS **CHAQUE TABLEAU EST LIMITE A 75 JOUEURS**

Les Poussins, ne peuvent participer à ce tournoi, épreuves seniors.
Seuls peuvent participer les benjamins participant au critérium fédéral N1 et ayant
satisfait aux examens médicaux demandés par le médecin fédéral.

**La licence devra être présentée au juge-arbitre avec la mention certificat médical présenté,
ou Pièce d'Identité + certificat médical obligatoire*.**

(*Sans certificat médical la participation du joueur sera refusée, possibilité de vérification licence par internet à la charge du joueur).

Le tournoi sera géré sur ordinateur.

Les résultats seront saisis sur SPID, les performances seront prises en compte pour le classement de chaque joueur.

Ils seront à disposition sur notre site : www.ttsrj.com/

Article 3 : Tous les tableaux se dérouleront par poules de 3 avec 2 qualifiés par poule, puis élimination directe. Le joueur appelé par le JA pour récupérer la feuille de match a l'obligation de la ramener à la fin de celui-ci.

Article 4 : Les parties se dérouleront sur 21 tables au meilleur des 5 manches de 11points.

Article 5 : Le scratch sera prononcé 5 minutes après l'appel du joueur dans son tableau.

Article 6 : Tout joueur perdant est tenu d'arbitrer un match suivant.
Les décisions du juge-arbitre Monsieur Cyril RIVIER, seront sans appel.

Article 7 : Les balles seront fournies par les joueurs.

Article 8 : Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Article 9 : **Le montant total des récompenses est de : 2600 € maxi**

Seuls les tableaux ayant plus de 32 engagés seront primés à partir des ¼ de finales.

Les autres à partir des ½ finales

la totalité de la dotation sera constituée en espèces, et en bons d'achats

Une coupe sera remise à chaque vainqueur. et **un trophée exceptionnel** au vainqueur toutes séries

TABLEAUX				VAINQUEURS	FINALISTES
A	Joueurs(euses)	< à 999 points	< à 10	60 €	40 €
B	Joueurs(euses)	< à 1199 points	< à 12	75 €	50 €
C	Joueurs(euses)	< à 1399 points	< à 14	90 €	60 €
D	Joueurs(euses)	< à 1599 points	< à 16	120 €	70 €
E	Joueurs(euses)	< à 1799 points	< à 18	140 €	80 €
F	Joueurs(euses)	< à 2099 points		150 €	90 €
G	Joueurs(euses)	Toutes séries		200 €	145 €

Article 10 : Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner : buvette, sandwichs, et pâtisseries sur place.

Article 11 : Les droits d'engagement sont fixés à :

- 8 € pour la participation à 1 tableau. **9 € pour l'inscription sur place.**
- 15 € pour la participation à 2 tableaux. **17 € pour l'inscription sur place.**
- 21 € pour la participation à 3 tableaux. **24 € pour l'inscription sur place.**

Nous tolérerons la prise des engagements sur place, moyennant une majoration de 1 € par tableau, **jusqu'à une 1/2 heure avant l'horaire mentionné à l'article 2 dernier délai.**

Limitation à 3 tableaux possibilité sur place d'1 tableau supplémentaire en cas d'élimination dans 2 tableaux et après accord du Juge Arbitre, au prix de 8 €.

Article 12 : **Les engagements seront reçus jusqu'au Samedi 18-02-12 à 11 heures**

- **Au Club :** Inscription en ligne
E mail : inscription.tournoi@ttsrj.com ou **Formulaire sur site :** www.ttsrj.com
- **A Mr PERALTA Manuel,** Président, Les Prairies 38460 ST ROMAIN DE JALIONAS et par téléphone au 04 74 90 76 84.
- **A Mr RITLENG Pierre,** Secrétaire du Club, 12 rue Perrier Callet 38460 ST Romain de Jalionas et par téléphone 09 64 23 72 33 ou fax au 04 74 90 48 37.
E mail : pierre.ritleng@ttsrj.com

Article 13 : L'inscription au tournoi, entraîne l'acceptation du présent règlement

Les Dirigeants du club de St Romain de Jalionas, vous remercient pour votre participation. Aucun lot ne sera distribué, car la totalité de la dotation sera constituée par des espèces, et des bons d'achats, « CASTANO SPORT ».

Un stand « **CASTANO SPORT** » Notre Partenaire sera installé sur place.